

MODALITES PRATIQUES
pour les sociétés membres
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2021

Si vous souhaitez vous présenter en qualité de membre du Conseil d'Administration, nous vous prions de nous faire connaître votre candidature par courrier ou e-mail (info@ccifrance-hongrie.org) **avant le 30 juin 2021**. (Fiche ci-jointe).

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de céder votre représentation à un autre membre de la Chambre afin que l'Assemblée puisse valablement délibérer. A cette fin, nous vous prions de bien vouloir **confirmer votre présence avant le 30 juin 2021**. (Bulletin de présence / Délégation de Pouvoir ci-dessous)

Le quorum de l'Assemblée Générale est atteint si plus de 50% des membres sont présents. Si le quorum n'est pas atteint à 16h00, début de l'assemblée générale indiqué dans la convocation, l'assemblée générale est reconvoquée à 16h30 le même jour au même endroit, avec le même ordre du jour.

BULLETIN DE PRESENCE STATUTAIRE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

La société :

membre de la CCI France Hongrie sera représentée à l'Assemblée Générale de la CCI France Hongrie par :

.....

DELEGATION DE POUVOIR - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Aucun représentant de la société :

membre de la CCI France Hongrie ne pouvant assister à l'Assemblée Générale, je délègue mes pouvoirs à :

Nom :

Société :

Signature :

Date :

Nom lisible de la personne signataire :

Extraits des statuts de la CCI France Hongrie:

„Les membres de la Chambre ont le droit de participer et voter à l'Assemblée générale, sous réserve d'avoir acquitté leur cotisation.” (...) – (article IV A-2a)

„Les membres peuvent déléguer ponctuellement leurs droits par écrit à un autre membre de la Chambre.” (...) (article VI A-13)

A renvoyer avant le 30 juin 2021 par e-mail : info@ccifrance-hongrie.org